

CONTRAT DE PRESTATION

Entre d'une part :

XXXXXXXXXX agissant sous hébergement juridique de YYYYYYYYYY

SIRET : 000 000 000 00000

Ci-après dénommé « *Le Prestataire* ».

Et d'autre part :

La Société :

Adresse :

Représentant légal :

Ci-après dénommée « *Le Client* ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

1°) Le Prestataire est sollicité par le Client qui désire lui confier la réalisation de la mission dont les caractéristiques suivent :

CHARGE DE MISSION : XXXXXXXXXXXX

NATURE DE LA MISSION :

LIEU DE REALISATION :

DUREE DE LA MISSION :

CONDITIONS FINANCIERES : (Préciser HT ou TTC)

FORFAIT :

FACTURATION :

La présente convention donnera lieu à facturation de la manière suivante :

- Périodicité de facturation :

Sur demande adressée à XXXXXX par le Chargé de Mission.

- Date de règlement :

- 25 % à la commande, signature de la présente convention, soit le :

- 50 % à la fin de la présente mission, soit le :

- le solde à 30 jours réception facture.

- Mode de règlement : Chèque ou virement au BNPSI

2°) Le Client confirme s'être entretenu préalablement avec le Chargé de Mission salarié du Prestataire et lui avoir reconnu les compétences nécessaires pour l'accomplissement de la mission confiée, qui ne saurait en aucun cas relever des interdits de la Loi ou des bons et loyaux usages régissant la déontologie professionnelle. Le client a pris connaissance des documents de présentation des missions, éthique et rôle du Chargé de Mission.

Le Chargé de Mission s'engage à tout mettre en œuvre pour que la mission soit menée à bien et le Client s'oblige à fournir au Chargé de Mission tous les éléments, renseignements, moyens matériels et l'assistance et l'information nécessaires au bon déroulement de son travail.

Le Client s'engage à informer le Prestataire sous 48 heures et par lettre recommandée avec avis de réception, de toute difficulté rencontrée dans l'accomplissement de sa mission par le Chargé de Mission, afin que toutes solutions nécessaires soient aussitôt trouvées et entérinées entre les parties.

Quelle que soit la nature de la mission confiée et sauf faute professionnelle avérée du Chargé de Mission, le Client reconnaît qu'il reste seul responsable au nom de son Entreprise de toutes conséquences vis-à-vis des tiers et que le Prestataire ne saurait être considéré comme gestionnaire de fait de l'entreprise du Client. Le Chargé de Mission s'engage à ne prendre aucune décision en matière d'orientation fondamentale ou d'investissements et à ne pas engager le client.

3°) Le Prestataire est soumis au secret professionnel et s'interdit de faire état ou de divulguer à qui que ce soit et pour quelque cause que ce soit, les informations relatives au Client et auxquelles il pourrait avoir accès dans le cadre de l'accomplissement de la mission. De même le Prestataire et son Chargé de Mission n'utiliseront en aucun cas les résultats de la mission accomplie à d'autres fins ou usages que ceux strictement autorisés par le Client. Le Chargé de Mission est tenu à un strict respect du secret professionnel, fabrication, commercial, social et médical.

4°) La résiliation avant son terme d'accomplissement du présent contrat de prestation ne pourra intervenir de plein droit qu'en cas de force majeure ou par dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans le cadre d'une faute ou d'un manquement constaté et clairement justifié par lettre recommandée avec avis de réception adressée à la partie concernée dans les 48 heures de l'évènement. Le Client et le Prestataire reconnaissent qu'ils respecteront en ce cas le principe d'un préavis de quinze Jours.

5°) Au regard de la Loi, le Chargé de Mission a le statut de salarié du Prestataire détaché sur site, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'assurance responsabilité civile. Le Prestataire atteste avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant son Chargé de Mission/Prestation, dans le cadre de son mandat au sein de l'Entreprise Cliente (Groupe ZZZZZZZZZZZZ contrat n° 00000000).

Le Client s'engage à respecter parfaitement la législation et les prescriptions relatives à la sécurité applicable dans le cadre de son activité, afin de n'exposer le Chargé de Mission à aucun risque. A cet effet il confirme tenir le Registre unique des risques professionnels de son entreprise et affirme qu'il est en conformité avec les prescriptions légales et le plan de prévention des risques régissant son secteur d'activité spécifique, en matière de relations avec les visiteurs extérieurs et les fournisseurs.

6°) Les parties reconnaissent le caractère purement commercial de ce contrat de prestation et font expressément attribution de compétence au Tribunal de Commerce de AAAAAAAAAAAAAA (BBBBBBBBBB) pour trancher tout litige pouvant en découler.

Il n'est pas requis la formalité d'enregistrement pour le présent contrat fait en trois exemplaires originaux

Fait en trois exemplaires à :

Date du contrat :

*XXXXXXXXX
Le Prestataire

*Prénom NOM
Le Client, représentant légale de :

**Mention manuscrite « Bon pour acceptation » - signature – tampon
MERCİ DE RETOURNER DEUX EXEMPLAIRES SIGNES AU CHARGE DE MISSION*

Adresse du Chargé de Mission : EEEEEEEEEEEEEEE